

Communiqué de presse

Positionnement des Hautes Ecoles et des Écoles supérieures des Arts du réseau libre confessionnel (SeGEC) et non-confessionnel (FELSI) concernant la proposition de décret réformant le décret Paysage

Dans le contexte actuel de crise majeure liée à la proposition de décret votée par la Commission de l'Enseignement supérieur du Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles le 17 avril dernier, les Hautes Ecoles et les Écoles supérieures des Arts du réseau libre confessionnel (SeGEC) et non-confessionnel (FELSI) appellent au réveil du monde politique.

Les Hautes Écoles et les Écoles Supérieures des Arts estiment qu'une décision prise à la hâte par le Parlement, sans consultation des acteurs concernés et sans analyse fine et objective, risque non seulement d'impacter gravement les étudiant.e.s dans la poursuite de leur parcours de formation mais instaure également des inégalités de traitement à défaut d'avoir envisagé toutes les situations particulières propres à certaines cohortes d'étudiant.e.s.

Si les Hautes Écoles et les Écoles supérieures des Arts reconnaissent la pertinence d'une évaluation du décret, elles souhaitent que celle-ci se fasse à l'issue de l'année académique 2023-2024, au terme des sessions d'examens de juin et de septembre en s'appuyant sur des critères précis dans une réelle démarche d'amélioration du décret. Les propositions de modifications devraient dès lors offrir des garanties d'application grâce aux concertations des différentes instances, aux négociations, aux lectures et à l'avis du Conseil d'État.

Les Hautes Écoles et les Écoles supérieures des Arts continuent à soutenir l'importance d'une communication claire et lisible envers les étudiant.e.s les stimulant à présenter de façon sereine et engagée leurs sessions d'examens. Elles soulignent leur attention particulière à la prise en compte des situations individuelles d'étudiant.e.s, qu'elles soient liées à des difficultés socio-économiques, de santé physique ou mentale, ou de tout autre nature. Cette approche personnalisée est inscrite dans leur ADN et se traduit au travers des valeurs véhiculées au sein de leur établissement et lors des délibérations.

Au vu de ces considérations, les Hautes Ecoles et les Écoles supérieures des Arts mettent en garde le Parlement quant à l'éventualité d'une adoption précipitée en séance plénière de la proposition de décret et des amendements déposés lors de la séance du 17 avril 2024.

Pour les Hautes Ecoles du SeGEC et de la FELSI :

- SeGEC : EPHEC, Henallux, HELHa, HELMo, HE ICHEC - ECAM - ISFSC, HE Galilée, HE Vinci
- FELSi : HELB - Prigogine

Pour les Écoles supérieures des Arts du SeGEC :

- IAD - ERG - IMEP - Saint-Luc Tournai - Saint-Luc Liège - Saint-Luc Bruxelles

Contact presse :

Pour le SeGEC : Vinciane De Keyser, Directrice pour l'enseignement supérieur
vinciane.dekeyser@segec.be - 0478/68 80 32

Pour la FELSi : Annick Vandeuren, Directrice Présidente
annick.vandeuren@helb-prigogine.be - 0476/33 18 45

Les Directions-Présidences et Directions des différents établissements du SeGEC sont également disponibles pour répondre à vos questions.